



COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE

FR

1. Référence de l'enregistrement

2. Date de réception de la déclaration

4. Autorité compétente à laquelle la déclaration est faite:

5. Pays:

6. Type de déclaration (cochez la case appropriée):

6.1 Entrant dans l'UE

6.2 Sortant de l'UE

(Veuillez préciser)

3.1 DÉCLARATION pour les contrôles d'argent liquide entrant dans la Communauté ou en sortant conformément au règlement (CE) n°1889/05, article 3, paragraphe 2:

O N

3.2 ENREGISTREMENT DES INFORMATIONS (règlement (CE) n° 1889/05, art. 4) :

O N

PARTIE I

7. Coordonnées du déclarant:

9. Coordonnées du propriétaire de l'argent liquide s'il diffère du déclarant:

a. Nom de la personne

a. Nom de la personne / société

b. Nationalité

b. Nationalité

c. Date de naissance

c. Date de naissance

d. Lieu de naissance

d. Lieu de naissance

e. Profession

e. Profession

f. Adresse

f. Adresse

g. Ville

g. Ville

h. Code postal/Zip

h. Code postal/Zip

i. Pays

i. Pays

8. Coordonnées du passeport/de la carte d'identité:

10. Coordonnées du passeport/de la carte d'identité: (si connues du déclarant):

a. Numéro

a. Numéro

b. Date de délivrance

b. Date de délivrance

c. Lieu de délivrance:

c. Lieu de délivrance:

PARTIE II: DESCRIPTION DE L'ARGENT LIQUIDE OU DES INSTRUMENTS MONÉTAIRES

11. Montant

12. Monnaie

a. Billets de banque, pièces

b. Chèques, chèques de voyage

c. Autres (veuillez préciser)

PARTIE III: PROVENANCE & DESTINATION DE L'ARGENT LIQUIDE OU DES INSTRUMENTS MONÉTAIRES

13. Provenance

14. Destinataire prévu (autre que vous-même)

a. Nom:

b. Adresse:

15. Utilisation prévue

PARTIE IV: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

16. Mode de transport

(veuillez cocher la case appropriée)

Air

Mer

Route

Rail

Autre

17. Itinéraire du transport

a. Pays de départ:

b. Via:

c. Pays de destination:

d. Date de départ

JJ / MM / AA

e. Date d'arrivée

JJ / MM / AA

f. Société de transport

g. N° de réf. du transport (par ex. numéro de vol)

18. Est-ce votre première visite dans ce pays?

Oui

Non (veuillez indiquer le nombre de visites)

Le soussigné déclare que toutes les informations susmentionnées sont correctes

Signature du déclarant

Signature & cachet de l'autorité compétente

Remarques de l'autorité compétente

## INFORMATIONS IMPORTANTES POUR COMPLÉTER CE FORMULAIRE

### **INFORMATIONS GÉNÉRALES:**

- Toute personne physique entrant ou sortant de la Communauté avec au moins 10 000 EUR en argent liquide déclare la somme transportée aux autorités compétentes de l'État membre par lequel elle entre ou sort de la Communauté [règlement (CE) n° 1889/2005, article 3, paragraphe 1].

- En cas d'informations fausses, incorrectes ou incomplètes, le signataire sera considéré comme n'ayant pas respecté l'obligation susvisée et est passible de sanctions ou susceptible de se faire confisquer l'argent liquide par les autorités douanières en vertu de la législation nationale en vigueur de l'État membre et de la législation communautaire [règlement (CE) n° 1889/2005, article 3, paragraphe 1 et article 9, paragraphe 1].

- Les voyageurs doivent être conscients du fait que certains États membres peuvent appliquer des mesures supplémentaires concernant les contrôles de l'argent liquide conformément à leur législation nationale (par exemple des contrôles intracommunautaires).

### **NOTES EXPLICATIVES**

- Toutes les parties en jaune doivent être complétées par le déclarant; les parties en gris sont réservées à l'administration douanière.

- Veuillez compléter toutes les parties en utilisant des lettres capitales.

### **PARTIE I**

Indiquez clairement les coordonnées mentionnées dans votre passeport ou sur votre carte d'identité (dont une copie pourrait être conservée par les autorités douanières avec la présente déclaration). Les coordonnées du passeport/de la carte d'identité doivent être indiquées dans la case 8.

9-10: Si vous transportez de l'argent liquide au nom d'une tierce personne, veuillez indiquer ses coordonnées (si vous les connaissez, mais au minimum les nom et adresse). Les mêmes règles s'appliquent aux coordonnées du passeport/de la carte d'identité.

### **PARTIE II**

11a-c. Veuillez indiquer le montant exact par instrument (si différents instruments monétaires ont été utilisés) en utilisant le système européen de mesure; par exemple 12 500,30.

12a-c. Indiquez clairement en lettre capitales la monnaie (par exemple euros, dollars US, etc.)

*Conformément à l'article 2, paragraphe 2, du règlement (CE) n° 1889/2005, vous devez déclarer:*

*a) les instruments négociables au porteur, y compris les instruments monétaires au porteur tels que les chèques de voyage, les instruments négociables (y compris les chèques, les billets à ordre et les mandats) qui sont soit au porteur, endossés sans restriction, libellés à l'ordre d'un bénéficiaire fictif, soit sous une forme telle que la propriété de l'instrument est transférée au moment de la cession de celui-ci, et les instruments incomplets (y compris les chèques, les billets à ordre et les mandats) signés mais où le nom du bénéficiaire n'a pas été indiqué;*  
*b) les espèces (billets de banque et pièces de monnaie qui sont en circulation comme instrument d'échange.*

### **PARTIE III**

13. Provenance: veuillez indiquer si la/les somme(s) déclarée(s) concern(ent) un héritage, des économies, le produit d'une vente, un compte en banque, etc.

14. Veuillez fournir le nom et l'adresse du bénéficiaire prévu, si vous n'êtes pas le bénéficiaire.

15. Veuillez expliquer brièvement l'utilisation envisagée: par ex. propriété, investissement, etc.

### **PARTIE IV**

16. Veuillez cocher la case appropriée: «route» signifie le transport par tout type de véhicule routier (voiture, autobus, camion, bicyclette, motocyclette, etc.); n'utilisez la case «autre» que si aucun des autres modes de transport n'a été utilisé (circulation piétonne, par exemple).

Veuillez préciser dans ce cas le mode de transport dans la case 17 g (par exemple à pied).

17a-g: Veuillez fournir toutes les informations concernant l'itinéraire du transport.

18. Si c'est votre première visite dans ce pays, cochez «oui»; si vous cochez «non», veuillez indiquer le nombre de visites précédentes.

La déclaration doit être signée par le déclarant. Sur demande une copie certifiée sera délivrée au déclarant [(règlement (CE) n° 1889/2005, article 3, paragraphe 3)].

**REMARQUE IMPORTANTE: LORSQUE CE FORMULAIRE EST UTILISÉ POUR FOURNIR UN ENREGISTREMENT DES INFORMATIONS COMME INDIQUÉ DANS LA CASE 3.2, IL NE DOIT PAS ÊTRE SIGNÉ PAR LE VOYAGEUR.**

1